
Adresse des citoyens de la commune de Coutances (Manche), lors de la séance du 25 brumaire an III (15 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyens de la commune de Coutances (Manche), lors de la séance du 25 brumaire an III (15 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 259;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18224_t1_0259_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Mention honorable, insertion au bulletin (77).

On lit une adresse de la société populaire de l'Isle, département de Vaucluse.

« Lorsque nos braves représentants Rovère et Poulitier, dit-elle, furent envoyés dans cette contrée pour organiser le nouveau département créé par vous, sous le nom de département de Vaucluse, et démembré de celui des Bouches-du-Rhône, ils vivifièrent partout le patriotisme opprimé et portèrent partout le bonheur et la tranquillité dans toutes les familles. Toujours prêts à secourir l'indigent, leurs jours se comptèrent par des bienfaits; l'aristocratie fut anéantie, nous jouîmes d'une existence nouvelle. Ah! dignes représentants, vous nous quittez trop tôt, pour aller confondre des calomnies dirigées contre vous par une faction nouvelle; et ces beaux jours s'évanouirent.

Bientôt livrés à de nouveaux dangers, Robespierre, nouveau Catilina, parlant toujours vertu et probité, entouré de satellites sanguinaires, dictant ses ordres avec un gout tyrannique; ce mangeur d'hommes, pour exercer plus sûrement ses actes de barbarie, fit remplir les cachots des plus chauds patriotes; les maisons d'arrêts s'encombraient de cultivateurs, d'artisans, de vieillards, de femmes enceintes ou allaitant leurs enfants; il en périt même faute de secours; la terreur s'empare de toutes les âmes; par un citoyen qui n'eût à regretter un des siens; les opinions ne peuvent plus se manifester dans les sociétés populaires, devenues désertes par la fuite de leurs membres menacés par la faction. Encore quelques jours, c'en était fait de la République; le despotisme renaissait plus furieux que jamais, et, la détestable conjuration se consommant dans le silence, l'échafaud aurait de suite étouffé les cris du désespoir, retentissant d'un bout à l'autre de la République.

Instruit de nos malheurs, un décret émané de votre sagesse suspendit toute espèce d'exécution; les dignes représentants du peuple Goupilleau [de Montaigu], et Perrin arrivèrent dans nos contrées; leurs coeurs sensibles se soulevèrent; ils frémissent au récit des horreurs qui se sont commises, et donnent la liberté à nombre d'innocentes victimes. Des milliers d'arpents de terre abandonnés par nos agriculteurs incarcérés, ou que la terreur avait fait fuir, sont cultivés. Oui, Goupilleau et Perrin, la justice et le bonheur ont suivi vos pas; le bien que vous nous avez fait nous retrace sans cesse les jours heureux dont nous jouissions pendant la mission, dans ces contrées, de vos collègues Rovère et Poulitier, vertueux comme vous.

Nous ne balançons pas de placer au même rang dans notre opinion les dignes représentants du peuple Serre et Auguis, qui, par leur sagesse et leur énergie, ont su arrêter les progrès d'une faction qui s'élevait dans Marseille, par une suite de ce même système destructeur.

Représentants, nous jurons unanimement de ne jamais nous séparer de la Convention, notre

seul et unique appui; de périr avec elle plutôt que de souffrir qu'on lui porte la moindre atteinte, de rester debout jusqu'à ce que vous ayez assuré le bonheur du peuple. Plaine, Marais, Montagne, Muscadins, et toutes espèces de distinction nous sont inconnues, notre seul point de ralliement étant la Convention et notre cri : Vivent la République française, une et indivisible, la liberté, l'égalité et la Convention! Périrent les traîtres et les conspirateurs! » (*On applaudit à plusieurs reprises.*)

Cette adresse sera insérée au Bulletin avec mention honorable (78).

28

Les citoyens de la commune de Coutances [Manche] félicitent la Convention nationale sur ses travaux : le vœu du peuple n'est pas douteux, disent-ils; comme lui vous voulez la liberté dans toute sa plénitude, et non un règne de sang et de terreur.

Mention honorable, insertion au bulletin (79).

Les citoyens de la commune de Coutances félicitent la Convention sur ses travaux.

« Continuez à bien mériter de la patrie, disent-ils; faites toujours régner la justice et la vertu avec la sévérité des lois. Le vœu du peuple n'est pas douteux; comme lui, vous voulez la liberté dans toute sa plénitude, et non dans un règne de sang et de terreur » (80)

29

La société populaire d'Aurillac [Cantal] rétracte l'adhésion qu'elle avoit donnée à l'adresse de Dijon; elle déclare que cette adhésion fut l'ouvrage de l'intrigue. Elle jure de n'avoir point de ralliement qu'autour de la Convention. Elle invite l'Assemblée à faire insérer sa rétractation dans le bulletin.

Décrété (81).

30

Le citoyen Blondeau, ci-devant chef du neuvième bataillon du Doubs, sollicite de la Convention sa réintégration dans ce poste.

(78) *Moniteur*, XXII, 512-513.

(79) *P.-V.*, XLIX, 219.

(80) *Moniteur*, XXII, 508. *Débats*, n° 784, 795.

(81) *P.-V.*, XLIX, 219. *Moniteur*, XXII, 508. *Débats*, n° 784, 795. Voir *Arch. Parl.*, 24 brum., n° 4.

(77) *P.-V.*, XLIX, 218.